

**Délibération n°12**

**Effectif légal du Conseil de  
Communauté :**

**61**

**Nombre de Conseillers  
en exercice :**

**61**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**61**

**Nombre de votants :**

**59**

**Date de convocation :**

**21 mars 2017**

**Date d'affichage  
du compte-rendu :**

**4 avril 2017**

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

**Objet :**

**Agence d'urbanisme Clermont  
Métropole : adhésion à  
l'agence, approbation du  
programme d'activités et de la  
convention de financement  
2017**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Catherine HOARAU

**Agence d'urbanisme Clermont Métropole : adhésion à l'agence, approbation du programme d'activités et de la convention de financement 2017**

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 portant statuts de Riom Limagne et Volcans,  
Vu les articles L 110 et L 121 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'agence d'urbanisme Clermont Métropole a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Considérant que la commune de Riom et Riom Communauté étaient parmi les membres fondateurs de l'agence d'urbanisme, et que suite à la fusion Riom Limagne et Volcans peut continuer adhérer à l'agence d'urbanisme

Considérant qu'un programme annule mutualisé est élaboré chaque année conformément aux axes de développement fixés à l'agence d'urbanisme, programme composé d'actions communes aux différents membres et d'actions spécifiques à chaque territoire

Considérant que le montant de la contribution de la communauté est calculé sur la base de 1,80 € par habitant, soit 121 255 € auquel il convient d'ajouter 5 000 € pour l'animation de OSE Clermont, soit une participation totale de 126 255 €,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve la convention de partenariat 2017,**
- **autorise le Président de Riom Limagne et Volcans ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte ou document s'y reportant.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*



***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 28 mars 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***